



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Évaluation institutionnelle
du Cégep de Matane

Mars 2021



Québec, le 21 avril 2021

Monsieur Pierre Bédard
Directeur général
Cégep de Matane
616, avenue Saint-Rédempteur
Matane (Québec) G4W 1L1

Objet : Suivi au rapport d'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa séance du 9 mars 2021, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la situation du Cégep de Matane à la lumière des modalités de suivi aux recommandations qu'elle a adoptées.

En août 2004, dans le cadre de l'opération d'évaluation institutionnelle, la Commission avait recommandé au Cégep de procéder à l'évaluation systématique de l'ensemble de son personnel. Par ailleurs, en mars 2020, lors de l'opération portant sur l'efficacité des Systèmes d'assurance qualité (SAQC), la Commission avait recommandé au Cégep de mettre en œuvre un mécanisme d'évaluation pour l'ensemble de ses catégories de personnel dans une perspective de développement professionnel.

Étant donné que ces recommandations portent sur l'adéquation des ressources aux besoins de la formation, la Commission considère que la recommandation émise dans l'évaluation SAQC remplace la première. Ainsi, le Cégep de Matane donnera des suites à la recommandation SAQC seulement, et ce, d'ici le **30 juin 2022**, comme convenu lors de l'entretien du 20 octobre 2020 avec ma prédécesseure, Madame Murielle Lanciault.

Veuillez prendre note que le présent rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Recevez, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Original signé

Denis Rousseau, président

c. c. M^{me} Brigitte Chrétien, directrice des études